Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212201800-20251204-041225_01-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Mairie de PLELAN-LE-PETIT
Tél. : 02.96.27.60.38
Email : mairie@plelanlepetit.fr

Délibération n°**041225-01**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 4 décembre 2025

Date de convocation et d'affichage :
27 novembre 2025
Date d'affichage du Procès-Verbal :
5 décembre 2025
Nombre de conseillers :
En exercice : **19** – Présents : **18** – Votants : **19**
Présents : Mmes et MM Didier MIRIEL, Philippe GELARD, Pascale GUILCHER, Yvon FAIRIER, Sandrine REHEL, Yvon THOMAS, Josiane HOUEE, Evelyne PHILIPPO, Joël GESRET, Marie-Jeanne LEFORGEOUX, Didier DELOURME, Yvonnick MENIER, Valérie LEON, Baptiste BOUGIS, Caroline LEVAVASSEUR, Benoit ROLLAND, Mélanie LAUTRIDOU, Mélanie PERCHE.
Absents excusés – Procurations : M. Stéphane CORDIER donne procuration à M. Didier MIRIEL.
Secrétaire de séance : M. Joël GESRET.
Mme Cécile GUILLOUET, Secrétaire Générale, assistait également à la séance.

OBJET : Réhabilitation et extension de la mairie – Dispositif 1% artistique

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

L'obligation de décoration des constructions publiques, également dénommée « 1 % artistique », est une procédure spécifique de commande d'œuvres d'art à des artistes. Elle impose aux maîtres d'ouvrages publics de réserver 1 % du coût de leurs constructions à la commande ou l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art spécialement conçues pour le bâtiment considéré.

Le cadre et les modalités d'application du « 1 % » sont définis par le décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 modifié.

La municipalité a fait le choix d'abonder dans ce dispositif de soutien à la création et à la sensibilisation à l'art.

Aussi, la commune de Plélan-le-Petit a la chance et l'honneur d'accueillir sur son territoire une artiste de renom Madame Mara DOMINIONI, il a donc été décidé de solliciter Madame DOMINIONI pour la création de cette œuvre d'art.

Après plusieurs échanges et interventions devant les élus du Conseil Municipal, trois projets de sculpture ont été proposés par l'artiste.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au-delà de la volonté politique de soutenir l'art, il y a dans ce choix de l'œuvre la volonté de mettre en exergue tout ce qui a trait à la Fraternité, l'Humanisme et la Bienveillance.

Ainsi, vu l'avis rendu des élus en Commission Générale et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix POUR :

- **Valident** le devis de Madame Mara DOMINIONI, à hauteur de 15 825 € TTC,
- **Valident** le choix de l'œuvre dénommée : « Se donner la main – Se donner une main »,
- **Autorisent** Monsieur Didier MIRIEL, Maire et/ou Monsieur Philippe GELARD, 1er Adjoint, à signer tous les documents nécessaires.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission
En Sous-Préfecture de Dinan le **05/12/2025**
De son affichage en mairie le **05/12/2025**

Le Maire, **Didier MIRIEL**

Le secrétaire, **Joël GESRET**

Pour expédition conforme

Le Maire, **Didier MIRIEL**